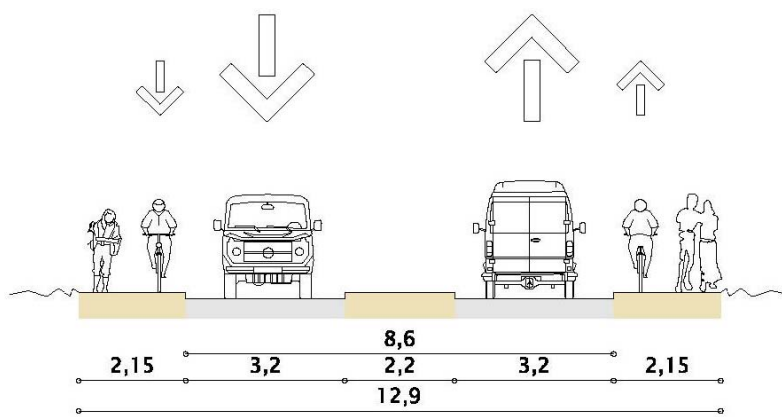


Carrefour N275 – rue de Villers

Mesures

1. Modification du carrefour: fermeture du débouché tangentiel
2. et resserrement du débouché perpendiculaire
3. Création de pistes cyclo-piétonnes surélevées (pistes D10) de chaque côté de la N275 dans toute la traversée du village. Voir profil et la planche "N275 sud"
4. Déplacement possible de la traversée piétonne pour le rendre plus accessible de chaque côté et profiter de la berme centrale comme zone d'attente.
5. accès à la gare de La Roche: indiquer l'accès auto (signalisation directionnelle) et mettre l'accès en zone 30 (mixité autos, vélos et piétons). Pas d'aménagement à y prévoir semble-t-il (pas de problème de vitesse).
6. Traversée piétonne à maintenir. Mais exproprier un bout du jardin de la maison qui se trouve trop près de la route pour permettre de créer un trottoir convenable et **en même temps de dégager la visibilité vers la gauche pour les conducteurs débouchant de la rue de La Roche.**





Profil 2

